

PROCÈS – VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2023

Séance ouverte à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Le cinq deux-mille-vingt-trois à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAZINGARBE Dominique Maire, préside la séance.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, Irène PAIN.

Messieurs Jérôme DESGLENE, Bruno FANGET, Daniel FRERE, Jean-Pierre LAFONT, Fernand LEPIN, Fabrice MANDON, Bernard PERRIER, Fabien VIALLETTE, et Gilbert VINCENT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 12 membres.

Absents :

GAY Marc

pouvoir à LAFONT Jean-Pierre

SOUBEYRAT-MONTAGNE Karine

Monsieur Fabrice MANDON a été élu secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du 17 juillet 2023.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention: 0

Monsieur MAZINGARBE Dominique, Maire, ouvre la séance.

DELIBERATION N°2023-73 : TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur Jean-Pierre LAFONT 1^{er} Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal le lancement du marché à Procédure Adaptée pour des travaux de voirie par Annonay Rhône Agglo.

4 entreprises ont transmis une offre.

L'Entreprise EUROVIA de SAINT JEAN BONNEFONDS (42) n'a pas remis d'offre.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de voirie à l'Entreprise la moins disante, EVTP de BOURG LES VALENCE (26) pour un montant de 80 370,70 € HT (tranche ferme : 72 298,20 € HT + option1 : 8 072,50 € HT) soit 96 444,84 € TTC.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-74 : SUBVENTION ASSOCIATION EDUCATION ROUTIERE DU HAUT VIVARAIS

La convention du 25 juin 2007 entre la Commune de Vanosc et l'Association Éducation Routière du Haut Vivarais est renouvelée chaque année par tacite reconduction. La participation communale à hauteur de 0.30 € par habitant est de 285,60 €.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-75 : INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE ET CLASSE ORCHESTRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo a décidé par délibération du 15 décembre 2022 la prise de compétence de l'enseignement musical et de la création d'un service commun pour les interventions musicales en milieu scolaire dans les écoles élémentaires, et de la mise en place de classes orchestre.

Cette prise de compétence de l'enseignement musical induit la fusion des deux conservatoires, celui de la commune d'Annonay et celui d'Ardèche Musique et Danse (AMD) en un seul établissement intercommunal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer pour l'année 2023/2024 à savoir :

- Les interventions musicales en milieu scolaire toucheront 1 école à raison de 22 h 30 l'année pour l'École Privée Saint Joseph ;
- La mise en place de classes orchestre permettra aux élèves des classes CE2, CM1 et CM2 de la commune de VANOSC et de VILLEVOCANCE d'accéder à une pratique musicale sur la base de 1 h 30 hebdomadaire sur 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal s'engage à verser une participation d'un montant de :

- 1 463 € à Annonay Rhône Agglo dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire ;
- 2 175 € à Annonay Rhône Agglo dans le cadre de la mise en place de Classes Orchestre.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-76 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION VANAU-SPORT

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 912,68 € à l'Association Vanau-Sport.

Cette somme sera imputée au Budget Primitif de l'année 2024.

Voté à 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

DELIBERATION N°2023-77 : SUBVENTION ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 400 € aux associations suivantes :

- Le Monteillet Café
- La Vanaude
- Les Conscrits 2024

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

RAS

La séance est levée à 22 h 30

MAZINGARBE Dominique
Maire



MANDON Fabrice
Conseiller

Podafoni Jean Pierre
1er Adjoint